

Covid : le Conseil scientifique recommande de durcir les restrictions...

3-4 minutes

La situation est "critique" et le "retour du virus" a "surpris par sa brutalité" le Conseil scientifique, a reconnu son président, Jean-François Delfraissy, le 26 octobre 2020 [sur RTL](#). Ainsi, il propose deux hypothèses afin d'améliorer la situation sanitaire, tout en précisant que les décisions qui sont à prendre sont "politiques" : un "couvre-feu plus massif" ou un confinement. Mais, dans tous les cas, un des objectifs, selon lui, est que "l'économie puisse se poursuivre, et donc que les écoles" restent ouvertes.



Jean-François Delfraissy, président du Conseil scientifique.

CCNE / Frédéric Labrousche

Dans le premier cas, le couvre-feu serait élargi "dans ses horaires et son étendue". Il s'agira alors, "10 à 15 jours" plus tard, de réévaluer la situation en fonction de la "courbe des contaminations" et de tendre, le cas échéant, vers un confinement.

La deuxième hypothèse du Conseil scientifique est donc "d'aller vers un confinement, mais moins dur que celui de mars, qui permettrait de conserver l'activité scolaire et certaines activités économiques". Dans ce cas-là, le Conseil préconise un déconfinement "passant par un couvre-feu".

Il faut "alléger les groupes dans les classes", estime le Snuipp

La co-secrétaire générale du Snuipp-FSU, Guislaine David, interrogée sur BFMTV le 26 octobre, estime également que "l'école doit être maintenue le plus longtemps possible". En revanche, du fait que "l'épidémie se soit aggravée, nous pensons qu'il faut revoir le protocole sanitaire pour pouvoir alléger les groupes dans les classes et mettre en place les gestes barrière." Dans ce cas-là, les enfants qui ne seraient pas à l'école pourraient être accueillis dans d'autres lieux afin que leurs parents puissent continuer de travailler, propose l'enseignante.

En juillet dernier, le ministère de l'Éducation nationale a diffusé un "plan de continuité pédagogique" ([lire sur AEF info](#)) à mettre en place dans deux situations : lorsqu'il y a "une circulation active du virus, localisée, nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict" et lorsqu'il y a "une circulation très active du virus, localisée, nécessitant la fermeture des écoles, collèges et lycées sur une zone géographique déterminée". Ce plan n'a pas encore été déclenché depuis la rentrée.

Alors que Santé Publique France évalue à 50 000 le nombre de

cas quotidiens de Covid-19 en France actuellement, le Conseil scientifique l'estime lui à "100 000".